

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la barre de rechercheM DELPY PATRICE  
APT B2  
55 CHE DU CHAPITRE  
31100 TOULOUSE

## Vos références

Numéro fiscal (C) :	13 01 655 309 339
Référence de l'avis :	19 31 4523212 97
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 31 0127355 68
RUM* :	FR46ZZZ005002M331012735568
Numéro de propriétaire :	555 D29928 C

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBPQKW  
M DELPY PATRICE VINCENT

Numéro de rôle :	221
Date d'établissement :	05/09/2019
Date de mise en recouvrement :	31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

## Votre situation

<b>MONTANT RESTANT À PRÉLEVER</b>	<b>373,00 €</b>
-----------------------------------	-----------------

**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières	1 701,00 €
Acomptes mensuels versés	1 328,00 €

31029

Compte à débiter :  
FR32 2004 1010 1613 6432 2A03 792  
PATRICE DELPY  
LBP CENTRE DE TOULOUSE

## Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	166,00 €
15 OCTOBRE 2019	166,00 €
15 NOVEMBRE 2019	41,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	170,00 €	15 JUIN 2020	170,00 €
17 FEVRIER 2020	170,00 €	15 JUILLET 2020	170,00 €
16 MARS 2020	170,00 €	17 AOÛT 2020	170,00 €
15 AVRIL 2020	170,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	170,00 €
15 MAI 2020	170,00 €	15 OCTOBRE 2020	170,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TOULOUSE MIRAIL**  
**PLACE EDOUARD BOUILLERES - CS 65723 31057 TOULOUSE CEDEX1**  
**Tél : 05 61 76 00 00**
- Sur le montant de votre impôt :  
**CENTRE DES IMPOTS FONCIER TOULOUSE - SECTEUR FONCIER 1ER SECTEUR**  
**33 RUE JEANNE MARVIG - BP 64251 31404.TOULOUSE CEDEX 4**  
**Tél : 05 34 31 11 91**

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 31 HAUTE GARONNE

Commune : 555 TOULOUSE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2018	20,29 %	%	5,96 %	21,90 %	0,411 %	8,50 %	%	
	Taux 2019	20,29 %	%	5,96 %	21,90 %	0,411 %	8,50 %	%	
	Adresse	55 CHE DU CHAPITRE							
	Base ①	1690		1690	1690	1690	1690		
	Cotisation	343		101	370	7	144		965
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	40 RUE CUVIER							
	Base ①	1181		1181	1181	1181	1181		
	Cotisation	240		70	259	5	100		674
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	570		168	615	12	239			
Cotisations 2019	583		171	629	12	244		1639	
Variation	+2,28 %	%	+1,79 %	+2,28 %	0 %	+2,09 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		62	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>1701</b>	